



EXTRAIT DE PÉTITION **(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 6 439 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT la décision du gouvernement québécois d'abolir le poste de Commissaire à la santé et au bien-être;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition du poste de Commissaire à la santé et au bien-être est un recul démocratique sans précédent pour le milieu de la santé et des services sociaux;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du Commissaire est d'apporter un éclairage pertinent au débat public et à la prise de décisions gouvernementale pour contribuer à l'amélioration de l'état de santé et au bien-être des Québécoises et Québécois;

CONSIDÉRANT la pertinence des analyses produites par le commissaire actuel;

CONSIDÉRANT la nécessité d'évaluer, de façon critique et indépendante, les impacts des décisions du gouvernement sur l'accès aux soins et services de qualité;

CONSIDÉRANT les prétentions du gouvernement de vouloir améliorer le fonctionnement et l'efficacité du système de santé et de services sociaux québécois;

CONSIDÉRANT l'importance des chantiers sur lesquels travaille le commissaire, notamment sur les services d'urgence, l'hébergement des personnes âgées et le mode de rémunération des médecins;

CONSIDÉRANT QUE la décision d'éliminer ce poste d'expert indépendant constitue une atteinte de plus à l'accès à l'information et est contraire à la volonté du gouvernement d'assurer une plus grande transparence dans sa prise de décisions;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de maintenir le poste actuel de Commissaire à la santé et au bien-être.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Diane Lamarre, députée de Taillon

Date de signature de l'extrait